

secteur des affaires, s'il n'y a pas lieu de rechercher les accords bilatéraux spéciaux avec les États-Unis.

Différentes approches ont été proposées à cet égard, entre autres la négociation d'un accord général d'amélioration des échanges, des accords sectoriels, des accords fonctionnels et un accord global. Chaque option comporte ses avantages et ses désavantages.

Un accord d'amélioration des échanges pourrait fournir le cadre à l'intérieur duquel les deux gouvernements conviendraient en principe d'oeuvrer à une plus grande libéralisation des échanges. Par exemple, des institutions mixtes pourraient être créées pour étudier les moyens d'améliorer les échanges et de résoudre les problèmes qui surgissent de temps à autre. Un tel accord établirait des objectifs à plus long terme mais ne résulterait en aucun changement substantiel de nos arrangements commerciaux avec les États-Unis dans l'immédiat.

Il y a également une seconde avenue, celle des accords sectoriels. Il existe actuellement deux accords sectoriels avec les États-Unis, l'arrangement canado-américain de partage de la production de matériel de défense et le Pacte de l'automobile. Une nouvelle initiative sectorielle, lancée en février dernier, porte sur quatre secteurs: l'acier, le matériel de transport urbain, le matériel et les intrants agricoles et tout le secteur de l'informatique, y compris les services informatiques.

Deux grandes contraintes étaient cependant évidentes dès le début en ce qui concerne l'approche sectorielle. D'une part, pour être viable tout arrangement sectoriel doit bénéficier de l'appui des industries dans les deux pays, être perçu comme étant mutuellement avantageux et ne pas comporter de concessions intersectorielles. Il faut également tenir compte de la clause de la "nation la plus favorisée" du GATT, qui exige que nous étendions à toutes les parties les conditions découlant d'un accord bilatéral sur l'abaissement des barrières commerciales.

Une troisième approche pourrait être la recherche d'un arrangement "fonctionnel", conçu pour éliminer, sur une base de réciprocité, une barrière non tarifaire précise. Un exemple qui vient tout de suite à l'esprit est celui des pratiques gouvernementales en matière de marchés publics. Toutefois, comme pour l'approche sectorielle, il surgit des problèmes de négociabilité et de compatibilité au niveau du GATT.

Une quatrième façon de procéder serait d'explorer bilatéralement la possibilité de conclure un accord global portant création d'une "zone de libre-échange". Un tel accord pourrait prévoir l'élimination progressive des